

*Bulletin d'inscription
pour le vide grenier de
La Grande Royanne*



Dimanche 08 Septembre 2019

NOM : _____
PRENOM : _____
ADRESSE : _____
CODE POSTAL : _____ VILLE : _____
NUMERO DE TELEPHONE : ___ / ___ / ___ / ___ / ___ MAIL : _____

Nombre de mètres réservés : _____ mètres (4m minimum par tranche de 2, soit 4-6-8-10-12 etc)
à 2€ le mètre linéaire, soit un montant de : _____ euros.

Bulletin d'inscription + Chèque à l'ordre de "La Grande Royanne" à retourner au plus tard le 1er septembre 2019 chez Mr Heyraud 18 rue de la royanne 26100 Romans sur Isère.

Joindre au bulletin d'inscription une photocopie d'une pièce d'identité ou photocopie de la carte professionnelle.

Inscription le jour même possible sous réserve de places disponibles.

Attestation sur l'honneur pour un particulier.

Je soussigné(e), _____
Né(e) le ___ / ___ / _____ à _____
Domicilié(e)

Déclare sur l'honneur de ne pas avoir de déjà participé à deux ventes au déballage dans l'année civile et que les marchandises proposées à la vente sont des objets personnels.

Fait à _____, le ___ / ___ / _____ Signature :

Aucune information personnelle n'est cédée à des tiers.

Il est conseillé de garder une copie de ce document (photocopie, scan, photo).

Ne pas jeter sur la voie publique, pensez au tri sélectif!

Règlement du vide grenier "La Royanne"

Art 1: Le vide grenier est organisé par l'association "La Grande Royanne" le 8 septembre 2019 à partir de 8h.

Art 2: La rue de la Royanne sera fermée a la circulation de 5h à 18h.

Art 3: Le placement se fera entre 5h et 7h aux emplacement définis par l'association, il est interdit de bloquer l'accès aux propriétés ni d'y garer son véhicule, sauf accord du propriétaire.

Art 4: Les véhicules seront garés aux emplacements indiqués par l'association, soit au centre de la rue derrière le chapiteau soit dans une rue adjacente, soit au parking du stade Porchier.

Art 5: Les ventes sont autorisées à partir de 8h.

Art 6: Sur les stands il est interdit d'accrocher des objets aux grillages et palissades, sauf accord du propriétaire.

Art 7: Une fois le vide grenier terminé les emplacements seront rendus propres, des poubelles sont a votre disposition au centre de la rue, à coté du chapiteau. Un ramassage des objets invendu sera effectué en fin de journée au profit du "Vestiaire Romanais"

Art 8: Il est interdit de vendre de la nourriture, des animaux, des contrefaçons, des armes...

Art 9: Un stand de petite restauration est a disposition au centre de la rue(boissons, sandwichs, frites) la livraison est possible.

Art 10: Aucune voiture n'est autorisées dans la rue avant 16h (sous réserve de ne pas gêner les visiteurs).

Bonne journée et bonnes ventes!

Association "La Grande Royanne"
47 rue de la Royanne
26100 Romans sur Isère

Le président / Le bureau

Ne pas jeter sur la vois publique, pensez au tri sélectif!